

PRIMATURE

DIRECTION DE CABINET

N° _____ /PR/DIRCAB.-
0 8 8



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité – Travail

Bangui, le 17 AOUT 2021

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
PRESIDENT DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE DE L'ITIE-
RCA

A

L'HONORABLE Helen CLARK
PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE
INTERNATIONALE
RUSELOKKEIEN 26 OSLO 02521
NORVEGE

Objet : Demande de levée de suspension et de mise en
œuvre adaptée de l'ITIE en République Centrafricaine.

Honorable,

J'ai l'honneur de solliciter par la présente, la levée de suspension et la mise en œuvre adaptée de l'ITIE en République Centrafricaine, telles que approuvées par le Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA, le 09 Août 2021.

En effet, le 10 avril 2013, la République Centrafricaine, pays conforme aux Principes ITIE, avait été suspendue des assises internationales de l'ITIE peu après le changement politique intervenu le 24 mars 2013 au motif qu'elle « *ne dispose à ce jour d'un Gouvernement reconnu et nécessaire pour une mise en œuvre efficace de l'ITIE et que le pays ne peut adhérer aux Principes et Critères de l'ITIE dans l'état actuel de la situation politique...* »

A l'annonce de cette décision, le Gouvernement et le groupe multipartite, tenant à la mise en œuvre de l'ITIE, avaient sensibilisé la presse, les organisations de la société civile, les opérateurs des secteurs extractif et forestier, les institutions de la République sur la nécessité de l'ITIE dans la gouvernance des ressources naturelles et la redevabilité de l'Etat.

Ces différentes entités ont unanimement recommandé au Gouvernement de saisir le Conseil d'Administration aux fins de lever la suspension de la République Centrafricaine de l'ITIE.

Le 11 septembre 2013, le Gouvernement avait sollicité du Conseil d'Administration la levée de cette suspension et son soutien afin de lui permettre de relancer l'appareil étatique et d'accélérer les réformes économiques et sociales jugées nécessaires.

La résurgence des hostilités en décembre 2013, avait rendu intenable le délai de publication du rapport 2011 tel qu'initialement convenu. Cette situation a contraint le Gouvernement à saisir de nouveau le Conseil d'Administration le 02 avril 2014, pour solliciter la prorogation de la suspension. Ceci, afin d'éviter la radiation de la République Centrafricaine de l'ITIE.

Après le retour à l'ordre constitutionnel, consolidé par l'élection du Président de la République en 2016 et la mise en place de toutes les Institutions de l'Etat, le Gouvernement avait, de nouveau, saisi le Conseil d'Administration le 02 juin 2017 pour solliciter la levée de suspension de la République Centrafricaine.

Depuis décembre 2020, la situation politique, sécuritaire et économique s'est notablement améliorée, offrant un climat favorable à la relance de l'économie et ouvrant des perspectives de développement dans tous les domaines y compris de l'ITIE.

Sur les plans politique et sécuritaire, les Résolutions des Nations Unies adoptées sur la République Centrafricaine ont permis de stabiliser le pays et consolider la paix.

En faveur de l'Accord Politique de Paix et de Réconciliation, les groupes armés ont abandonné leurs positions et cessé la confrontation militaire directe. Les processus de pacification du pays et du désarmement ainsi que la démobilisation sont en cours.

La coopération militaire avec les pays amis a permis le rétablissement de la sécurité et la restauration progressive de l'Autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire.

Sur le plan économique, le Gouvernement s'attèle avec le concours des partenaires techniques et financiers, au relèvement économique et social à travers le Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA).

La Banque Mondiale, l'USAID et la Banque Africaine de Développement appuient le Gouvernement dans la réorganisation du secteur extractif par la relecture des cadres juridique et institutionnel.

La République Centrafricaine a repris les exportations de diamant d'un volume de 222.405 carats de Juin 2016 à juillet 2021, grâce à la coopération et à l'appui nécessaire du Processus de Kimberley.

Sur les plans technique et fonctionnel, le Groupe Multipartite a sollicité et obtenu du Secrétariat International de l'ITIE plusieurs séances de renforcement de capacité en 2018, 2019 et 2021.

L'organisation en groupe technique de travail par collège des parties prenantes au sein du Groupe Multipartite a permis d'identifier les priorités nationales des secteurs extractif et forestier et les objectifs de l'ITIE qui consistent à réviser le cadre juridique et renforcer la bonne gouvernance en vue d'accroître la redevabilité dans les secteurs.

Ces priorités ont été traduites en activités conformément à la NORME ITIE 2019, et retracés dans un Plan de Travail Triennal budgétisé pour une mise en œuvre adaptée.

Dans ce cadre, le Comité National de Pilotage limite le périmètre du rapport aux zones conformes validées par le Processus de Kimberley dont l'exportation du diamant a repris depuis 2016 dans les sous-préfectures de Boda, Berbérati, Carnot, Mbaïki, Boganagone, Boganda, Gadzi et Nola.

Le groupe multipartite demande le report de l'échéance au 31 décembre 2022 de la publication du prochain Rapport ITIE, lequel prendra en compte uniquement les données statistiques et fiscales du Gouvernement de l'année 2020.

Cependant les données statistiques et fiscales des années 2016 à 2019 collectées par l'ITIE-RCA seront publiées sur son site : www.itie-rca.org.

Le Groupe Multipartite demande également le report au 1^{er} janvier 2024 des délais de publication des contrats et des propriétés réelles des entreprises, ceci, en vue d'initier des réformes nécessaires à la levée progressive des obstacles juridiques.

Enfin, le Groupe Multipartite a convenu que l'absence d'entreprise d'Etat ne permettra pas l'application de l'Exigence 4.2 relative aux Revenus des ventes des parts de production de l'Etat et/ou autres revenus perçus en nature ; de même que, l'Exigence 4.5 sur les Transactions liées aux entreprises d'Etat et l'Exigence 6.2 concernant les Dépenses quasi budgétaires.



En outre, l'exploitation minière jusque-là artisanale ne permettra non plus la mise en œuvre de l'Exigence 4.3 portant sur les Fournitures d'infrastructures et accords de troc et l'Exigence 4.4 sur les Revenus provenant du transport.

La non application de ces exigences sera régulièrement revue par le Comité National de Pilotage à chaque cycle d'élaboration des Rapports ITIE.

Je demeure convaincu que l'ITIE est un instrument potentiel et indispensable destiné à renforcer la transparence et la gouvernance financière des secteurs extractif et forestier de mon pays.

La volonté politique du Gouvernement jusque-là irréversible, exprimée au plus haut niveau de l'Etat, notamment l'engagement de Son Excellence, le Professeur **Faustin Archange TOUADERA**, Président de la République, Chef de l'Etat, à la 8^{ème} Conférence Mondiale de l'ITIE, indique l'enjeu que revêt la mise en œuvre de l'ITIE pour la République Centrafricaine.

C'est pourquoi, je viens solennellement par la présente vous exprimer la ferme volonté du Gouvernement de mon pays de demander la levée de cette suspension et de l'autoriser à mettre en œuvre l'ITIE de manière adaptée à sa situation telle que définie.

Mon Gouvernement et le Secrétariat Technique de l'ITIE-RCA se tiennent à votre disposition pour poursuivre toutes les actions nécessaires à la concrétisation de ce partenariat que nous souhaitons rétablir avec l'ITIE internationale dans les meilleurs délais possibles.

Veillez agréer, Honorable, l'expression de ma considération distinguée.

 
Henri-Marie DONDRA